

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 3 (1867)

**Heft:** 15

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> AOUT 1867

3<sup>e</sup> année.

N° 15.



# L'ÉDUCATEUR

## REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'*EDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE. Manuel de pédagogie (suite). — Mémoire sur la part d'influence des parents, des autorités communales, des pasteurs et des instituteurs dans l'instruction publique primaire (fin). — Questions d'histoire et de géographie (solution). — Correspondance sur la fête de chant des instituteurs neuchâtelois. — Souscription Corboud.

## MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

### CHAPITRE VI

#### Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

§ 73. *Le calcul* (suite). — Dans ce système, l'enseignement de l'arithmétique se répartit en 6 degrés ou années dont voici le cadre :  
1<sup>re</sup> année (7 à 8 ans).

1. Etude de la numération jusqu'à 10, au moyen de l'intuition.
2. Etude des chiffres et des signes arithmétiques.

3. Les 4 opérations de l'arithmétique avec les nombres d'un chiffre, de vive voix et par écrit; combinaisons des 4 opérations.

4. Problèmes pratiques de vive voix et par écrit, si l'élève est assez avancé sous le rapport de l'écriture. Le calcul revêt ici essentiellement la forme du calcul mental ou de tête.

II<sup>e</sup> année (8 à 9 ans).

1. Etude des nombres de 10 à 100 au moyen de l'intuition.
2. Les 4 opérations avec les nombres de deux chiffres, de vive voix et par écrit; combinaisons des 4 opérations.

3. Problèmes pratiques de vive voix et par écrit.

Ces matières sont les mêmes ici que dans la première année, avec la seule différence que le champ est plus vaste, puisqu'on se meut dans une série de 100 nombres au lieu de 10. Les problèmes également sont plus étendus et plus variés.

III<sup>e</sup> année (9 à 10 ans).

1. Numération de 100 à 1000.
2. Les 4 opérations de vive voix et par écrit avec des nombres abstraits et avec des nombres concrets.

3. Problème pratique de vive voix et par écrit.

Les procédés intuitifs cessent à ce degré et n'ont plus de raison d'être d'ailleurs, puisque l'élève doit être familiarisé avec le mécanisme du calcul, le nombre de 1000 n'étant d'ailleurs que la réunion de 10 centaines. Le calcul mental a dominé jusqu'ici comme étant la forme la plus appropriée à l'entendement de l'enfant et en même temps la plus usuelle; à partir de ce degré, il y a séparation du calcul mental et du calcul écrit.

L'étude des opérations concrètes doit être précédé de l'étude des poids et mesures les plus simples et de nombreuses transformations d'unités d'un ordre supérieur en unités d'un ordre inférieur et vice-versa. On commence par les nombres concrets simples pour arriver aux nombres concrets composés (complexes).

IV<sup>e</sup> année (10 à 11 ans).

1. Fin de la numération (en sus de 1000).
2. Les opérations de vive voix et par écrit avec des nombres abstraits et des nombres concrets.

3. Problèmes pratiques de vive voix et par écrit.

C'est comme on voit la répétition des cours précédents avec la seule différence que le calcul roule ici sur les nombres en général. Une autre différence essentielle c'est que les définitions rejetées des cours précédents, parce qu'elles ne pourraient être comprises des enfants, se trouvent ici à leur place. L'élève est préparé à les comprendre par une longue suite d'exercices qui l'ont familiarisé avec la valeur des nombres et leur emploi. On achèvera aussi l'étude des poids et mesures. Les problèmes pratiques s'étendent et se développent par des applications des règles d'intérêts, par des calculs relatifs aux surfaces et aux volumes, et dans une quantité d'autres ayant trait à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

**V<sup>e</sup> année (11 à 12 ans.)**

L'étude des fractions ordinaires forme le cadre de l'enseignement à ce degré. On fait faire aux élèves de nombreux exercices sur les opérations des fractions. On aborde successivement les règles de trois, d'intérêt, de mélanges, les règles de trois composées avec fractions ou nombres mixtes.

L'intuition reparaît ici, car la démonstration ne suffit pas avec des enfants. Ce procédé trop abstrait, trop scientifique pour l'école primaire, doit céder le pas à l'intuition dans les fractions concrètes.

— Dans un excellent livre de M. Macé intitulé *l'Arithmétique du Grand Papa*, on partage aux enfants des galettes ou des feuilles de papier dont l'enfant se rend plus aisément compte que des signes.

**VI<sup>e</sup> année (de 12 à 13 ans.)**

1. Répétition des calculs des fractions ordinaires.  
2. La numération et les 4 opérations décimales.  
3. Etude du système métrique, transformation des mesures métriques et en mesures suisses réciproquement.

4. Règles de trois, d'intérêt, d'escompte, de mélange, de partage proportionné avec des nombres décimaux.

On répète ici le calcul des fractions d'après le principe pédagogique : la répétition est l'âme de l'enseignement. On répète le calcul des fractions mais en le complétant et le généralisant. L'intuition est d'un grand secours pour l'étude de la numération décimale. L'unité peut être représentée par une longue ligne droite tracée sur le tableau noir. On divise cette longue ligne en 10 parties égales pour

représenter les dixièmes et l'une de ces 10 parties en 10 autres parties égales pour les centièmes.

Le calcul décimal se place après le calcul des fractions ordinaires. Il pourrait sans inconvénient se placer avant, car le premier est plus facile que le second. Mais il serait difficile alors d'enseigner la multiplication et la division décimale sans le secours des fractions ordinaires.

Tel est le système de Pestalozzi modifié par Zaehringer pour l'enseignement de l'arithmétique. A cet exposé succinct et un peu sec nous ajouterons quelques règles générales. D'abord il ne faut jamais passer d'une opération à l'autre sans que la première ait été comprise. En second lieu il faut observer la progression, l'enchaînement de toutes les parties. En troisième lieu, les problèmes doivent être pratiques. Par problème pratique, on entend usuel, utile dans la vie ordinaire. Le P. Girard a composé des éléments de calcul à l'usage des écoles de campagne où la plupart des problèmes ont une tendance à la fois économique et morale. En voici un exemple :

« Un père de famille avait l'habitude d'aller tous les soirs au cabaret et laissait souvent sa famille sans pain à la maison. Pendant quatre ans qu'il a mené cette vie, il a dépensé : la première année 97 fr.; la seconde, 104 fr.; la troisième, 112 fr., et la quatrième, 129 fr. Combien de francs aurait épargné ce malheureux père s'il n'eût pas eu le goût de la boisson? »

C'est dans le même esprit que l'auteur des premières notions d'arithmétique et de calcul mental, M. Ritt, donne le conseil aux maîtres de ne donner que des nombres réels et plus dans les habitudes et les usages de la localité. « L'enfant, recevant des leçons de » calcul, doit aussi recevoir des notions exactes sur les distances lo- » cales, sur la valeur des objets les plus usuels, sur le prix du tra- » vail journalier... »

#### REMARQUE

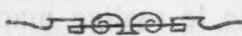
L'appareil le plus communément employé pour l'enseignement des premières notions du calcul, le *boulier compteur*, est introduit aujourd'hui dans toutes les écoles. Ce moyen d'enseignement est loin d'être nouveau, comme on pourrait le croire; il était déjà connu des Grecs et des Romains sous le nom d'*abaque*. Au boulier, plusieurs instituteurs ont substitué les

buchettes ou bâtonnets, comme d'un usage plus facile et se prêtant à toutes les opérations de l'arithmétique, à cause de la commodité qu'on a de les lier ensemble par un fil et de faire remarquer non-seulement les diverses unités qui composent la collection de 10, celle de 100, etc., mais en même temps cette espèce d'unité collective qu'on nomme une dixaine, une centaine, etc., qu'on décompose et recompose à volonté. L'auteur des notions d'arithmétique dont nous parlons ci-dessus a imaginé un appareil ingénieux pour l'emploi des bâtonnets, dont on trouve la figure dans son livre sur l'arithmétique et le calcul mental.

Beaucoup d'écrivains pédagogiques reculent devant l'emploi des termes de *spontanéité* et de *réceptivité* dont se servent les auteurs allemands pour distinguer la faculté qui se borne à recevoir les idées, les impressions, de la force intellectuelle agissante par elle-même. Peut-être cependant serait-il aisé de se faire comprendre en disant que rien ne développe la spontanéité comme les exercices intuitifs qui font trouver à l'élève lui-même les propriétés des choses, tandis que les procédés imitatifs et la démonstration même n'agissent que du dehors et n'ont point pour effet et résultat le travail propre de l'individu, le *self-working*, comme dirait un Anglais.

(A suivre.)

A. DAGUET.



Quelle doit être la part d'influence des parents, des autorités communales, des pasteurs et des instituteurs eux-mêmes dans l'instruction publique primaire ?

(Fin. — Voir n° 11.)

#### IV. Des instituteurs

La bonne influence des parents, des commissions et des pasteurs a, pour l'école, les plus heureuses conséquences ; mais le rôle principal, la tâche importante dans la grande œuvre de l'instruction et de l'éducation appartient à l'instituteur. Pour lui, l'ouvrier indispensable, les aides restent des aides, dont le concours lui est précieux sans doute, mais sur lequel il ne doit pas trop compter ; ils le secondent, mais ne se mettent pas à sa place et n'acceptent jamais une bien grande part de sa responsabilité. L'école est son œuvre et l'œuvre fait connaître l'ouvrier. Si un visiteur inconnu, mais qui a vu beaucoup d'écoles, entre pour la première fois dans une classe, il est frappé par certaines dispositions, bonnes ou mauvaises, qui se retrouvent plus ou moins chez tous les écoliers et qui caractérisent une volée et font qu'elle ne ressemblent précisément à aucune de celles qu'il a déjà

visitées. Qui a donné ce certain cachet à l'école? où a-t-elle pris cette sorte de couleur originale qui n'appartient qu'à elle seule? La réponse est facile. Ce cachet c'est l'influence du régent. Tout en conservant jusqu'à un certain point son individualité, l'enfant emprunte au maître les traits les plus saillants de son caractère; désirant lui plaire, il le copie. Comme une cire molle, sa jeune âme reçoit facilement des impressions nouvelles et les conserve indéfiniment. Son caractère, pour se former, emprunte quelque chose un peu à tout ce qui l'entoure, mais surtout à ceux avec qui il a des relations plus fréquentes et plus intimes. L'école, comme un immense atelier de photographie, reproduit sans cesse des copies plus ou moins fidèles du portrait de l'instituteur. Au premier abord, beaucoup de ces portraits n'offrent aucune ressemblance; mais, après un examen, l'observateur judicieux retrouve chez tous certains airs de famille, certaines analogies de caractère, qui annoncent non pas une même origine, mais une même éducation. Les qualités et les défauts du maître se reproduisent chez les écoliers. Une classe où règnent l'ordre, l'activité, l'amour du travail et de ses devoirs, annonce un maître qui possède ces mêmes qualités. Si vous trouvez généralement des élèves babillards, indociles, sans ordre, ne sachant jamais ce qu'ils doivent faire, n'étant jamais prêts pour commencer une leçon, soyez assuré que le maître manque d'énergie, d'ordre et de fermeté. Trouvez-vous, chez les élèves en général, des sentiments de piété, l'amour de Dieu et du prochain, dites que le régent est certainement un homme droit, pieux et charitable.

Chez l'instituteur, comme chez les parents, l'exemple prêche bien plus que les paroles; l'enfant imite davantage qu'il n'écoute. Malheur à ceux qui, chargés de le diriger, ont une conduite peu en rapport avec leurs enseignements; l'enfant s'aperçoit bientôt de cette discordance et tout l'ascendant que vous deviez avoir sur lui disparaît; vos bonnes paroles lui sont en scandale, il les compare à votre conduite et ne se croit pas plus tenu que vous de faire le bien que vous lui recommandez.

O fonctions d'instituteur! qui pourra vous accepter, qui pourra supporter la responsabilité dont vous le chargez, qui pourra chaque jour avoir sous sa direction une volée de jeunes gens, de jeunes âmes qui se mouent sans cesse sur le modèle de celui qui les enseigne, et qu'il doit en même temps former à l'image de Dieu, de leur créateur, qui lui demandera au dernier jour ce qu'il a fait pour chacun de ceux dont il lui avait confié l'éducation? Ah! que les mercenaires, qui font l'école uniquement pour gagner le pain de leur famille, comme ils s'occuperaient, à cet effet, d'une vocation manuelle quelconque, fuient la vigne du Seigneur; ils ne sont pas

dignes d'y travailler, ils y perdraient leur âme et celles qui leur sont confiées. Mais ceux qui, pleins d'amour pour Dieu, souhaitent avec ardeur de lui plaire et, connaissant la nature et la grandeur de leurs devoirs, lui demandent son secours pour les accomplir, qu'ils travaillent avec foi et confiance; le Seigneur exaucera leurs prières et bénira leurs efforts. S'ils ont semé abondamment, ils récolteront abondamment; où d'autres ne trouvent qu'amertume et dégoût, ils trouveront les pures jouissances du devoir accompli sous le regard de Dieu et dans le but de lui être agréable. Si l'instituteur ne travaille que pour ce monde, sa vocation est des plus méprisables; mais, s'il se propose la gloire de Dieu et le bien de ses enfants, il ne perdra pas sa récompense; il aura donné plus qu'un verre d'eau pour l'amour de Jésus, qui lui dira: « Bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup, entre dans la joie de ton Seigneur. »

La tâche de l'instituteur est importante, il faut que celui qui s'y dévoue possède beaucoup de qualités pour la bien remplir. La plus essentielle est l'amour de Dieu dont nous avons parlé. Il doit aussi aimer l'enfant: l'affection est le chemin du cœur, l'enfant distingue bientôt celui qui l'aime, s'attache à lui et fait pour lui plaisir tout ce qui est en son pouvoir. Jamais par d'autres moyens on n'obtiendra de l'élève autant qu'en lui témoignant une affection sincère.

L'instituteur doit aimer ses devoirs, ou en d'autres termes avoir le goût de sa vocation, sans cela il fera peu de bien et sera médiocrement apprécié.

Puisque sa conduite a plus d'influence que ses paroles, il faut qu'elle soit exemplaire: que les parents puissent le citer comme modèle à leurs enfants, et que ceux-ci voient en lui un noble stimulant à faire ce qui est bien.

Le régent doit aider les parents dans l'éducation de leurs enfants, mais il est plus particulièrement chargé de les instruire; il faut, pour accomplir sa tâche, qu'il soit lui-même instruit. Dans le siècle matérialiste où nous vivons, qu'il y ait au moins quelques hommes montrant par leur goût pour l'étude, quelquefois même au détriment de leurs intérêts matériels, que Dieu ne nous a pas créés uniquement pour amasser des biens sur la terre, mais qu'il nous a donné une âme, avec des besoins plus nobles à satisfaire, une intelligence avide de connaître, d'apprendre, de se développer, et non pas seulement destinée à notre avancement dans le monde. Il faut d'ailleurs pour qu'il puisse parler de beaucoup de choses avec assurance et facilité, qn'il sache, selon les circonstances, varier la forme de son enseignement, pour lui donner plus d'attrait, car les enfants aiment beau-

coup ce qui fait diversion à la monotonie ordinaire des leçons. D'ailleurs les élèves s'aperçoivent bien si leur maître est instruit, s'il travaille encore ; ils sentent aussi que l'étude, quand une fois on est un peu avancé, offre beaucoup d'attrait, et ici encore ils redoublent de zèle pour suivre l'exemple qui leur est donné.

Le bon instituteur possède encore bien des qualités diverses, mais elles découlent naturellement de celles que nous venons d'indiquer, et cette énumération dit assez que ceux qui enseignent ne sont pas tous de bons instituteurs. Ceux qui sont bien qualifiés pour cette vocation ont sur les progrès de leur école une influence illimitée; on a vu de bons régents, placés dans les plus mauvaises conditions, arriver à la longue à des résultats étonnantes : leur bon exemple, leur assiduité, leur persévérance, leur foi en leur œuvre finissent par leur conquérir le respect, l'estime et l'affection des indifférents et de ceux qui étaient hostiles à l'école.

On a vu des localités entières transformées par un instituteur courageux qui avait entrepris cette tâche laborieuse. Des parents qui appréciaient peu l'instruction, amenés à comprendre son importance ; des commissions insouciantes stimulées par l'exemple du régent, se réveiller de leur torpeur et l'aider à faire fleurir l'instruction et le bien-être là où précédemment régnait l'ignorance et la misère.

Si le bon instituteur a une influence si salutaire, nous trouvons, hélas, en descendant l'échelle, le régent médiocre, qui n'a guère d'influence ; il péche moins en faisant mal qu'en ne faisant pas le bien qu'il devrait ; puis le mauvais régent, qui exerce une influence pernicieuse sur tout ce qui l'entoure.

Pourquoi, dans une vocation si belle, avoir de si tristes tableaux à retracer, pourquoi celui qui ne peut ou ne veut pas faire bien, n'embrasse-t-il pas une autre carrière ? L'appât du gain ne doit pas le retenir dans celle-ci ; ailleurs son mauvais exemple ne serait pas si pernicieux, mais ici c'est de l'ivraie qu'il sème dans le champ de toute une génération.

Que dire des instituteurs de la jeunesse qui vivent comme s'il n'y avait pas de Dieu ? qui s'adonnent à la boisson, à l'immoralité, au mensonge et à tous les péchés de la langue ? Quelle responsabilité ils assument sur leur tête, en se chargeant de remplacer les parents dans l'éducation de leurs enfants ! Qu'auront-ils à répondre au jour du jugement, quand le Seigneur leur demandera compte des talents qu'il leur avait confiés ?...

### Conclusions.

Pour résumer en quelques mots ces pages et répondre directement à la question : Quelle doit être la part d'influence des parents, des autorités

communales; des pasteurs et des instituteurs eux-mêmes dans l'instruction publique primaire? nous dirons qu'il faut distinguer deux sortes d'influence : l'influence officielle accordée par la loi aux personnes chargées de la direction de l'école, et l'influence naturelle que peuvent exercer sur l'instruction tous ceux qui, comprenant son importance, s'efforcent de propager le goût de l'étude et de seconder l'instituteur dans l'accomplissement de sa tâche.

La direction de l'école doit appartenir au régent tout d'abord, sous la surveillance et la protection de la commission des écoles, où il aura voix consultative et même délibérative dans toutes les affaires générales qui ne se rapportent pas directement à lui.

Les parents s'intéresseront à la marche de l'instruction par l'élection totale ou partielle des membres de la commission. Le pasteur en fera partie, non pas d'office et contre son gré, mais quand il le désirera et que les suffrages des parents le choisiront.

La commission doit être forte et indépendante de l'autorité municipale, avec qui elle conservera cependant les relations nécessaires pour pourvoir aux besoins matériels de l'école; mais, dans les affaires d'autorité et de discipline, elle doit avoir les moyens d'agir et de punir sans intermédiaire et sans autre contrôle que la loi et le département de l'instruction publique.

L'influence bienveillante et volontaire appartient surtout aux parents et en général à toute personne qui veut le bien de la jeunesse et la prospérité de notre patrie. Tous, selon nos moyens et les forces que Dieu nous a données, nous pouvons concourir à cette bonne œuvre.

Hauts fonctionnaires et magistrats, donnez une sage impulsion, faites comprendre au peuple les avantages d'une instruction en rapport avec les progrès du siècle; accordez à ceux qui y consacrent leur vie votre considération et votre estime; engagez le pays à faire quelques sacrifices pour que leurs labours reçoivent le salaire dont est digne tout ouvrier.

Pasteurs, n'oubliez pas que l'école et l'église se tiennent par la main, qu'une bonne semence répandue dans la première porte des fruits que vous retrouvez plus tard dans votre troupeau; aidez l'instituteur à poursuivre avec zèle, intelligence et dévouement la tâche que le Seigneur lui a confiée.

Parents, Dieu vous demandera compte au dernier jour de l'avenir des enfants qu'il vous a donnés; travaillez, de concert avec celui qui se charge d'une partie de votre tâche, à les élever dans la discipline et la crainte du Seigneur, afin que vous puissiez lui dire : Me voici avec tous ceux que tu m'as donnés.

Autorités locales, votre tâche est non moins grande. Sans votre appui, un régent ne peut faire le bien qu'en luttant continuellement contre des difficultés que votre descendant vaincrait sans peine, si vous lui accordiez bienveillance et protection.

Instituteurs, nous avons parlé de vos devoirs, pénétrez-vous de leur importance et demandez au Seigneur de vous aider à les accomplir.

Tous, dans quelque position que la Providence nous ait placés, "nous devons, selon nos forces, nous intéresser au bonheur de la jeunesse et aux progrès de l'instruction primaire : c'est un puissant moyen de travailler à la gloire de Dieu et au bonheur de la patrie."

\* \* \*

*NB.* La publication de ce travail est un dernier hommage rendu à la mémoire d'un ancien collègue que le chagrin qu'il a ressenti de sa non confirmation dans ses fonctions d'instituteur primaire à Lausanne, à la suite de la nouvelle loi scolaire, a conduit dans la tombe. Nos lecteurs auront sans doute reconnu dans ce mémoire la plume facile et le cœur généreux de l'auteur des *Lectures pour l'enfance*, d'*Aimons les animaux*, du rédacteur du *Journal de la Société pédagogique vaudoise*, journal qui s'est fusionné dans l'*Educateur* lors de l'affiliation de cette société à celle des instituteurs de la Suisse romande. — Honneur donc à la mémoire de notre ancien ami M. MARION ! Qu'il repose en paix !

*Le comité cantonal vaudois.*



### QUESTIONS D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE.

La solution des questions d'histoire et de géographie posées dans notre numéro 11 n'a attiré cette fois l'attention que d'un très petit nombre d'instituteurs. En reprenant la série des questions, nous n'avions fait cependant que de céder au vœu exprimé par plusieurs instituteurs primaires et secondaires.

Deux instituteurs seulement ont essayé de résoudre les questions posées. Ce sont MM. Perriard, instituteur à Estavanens en Ogoz (Gruyère fribourgeoise), et M. Richardet, instituteur fribourgeois aussi, mais enseignant à Goumois, dans le Jura bernois. M. Richardet a résolu d'une manière satisfaisante quelques unes des questions relatives à la Confédération suisse. M. Perriard s'est distingué par l'heureuse solution de plusieurs des questions d'histoire et de géographie, et mérite une mention honorable pour la connaissance dont il a fait preuve des annales helvétiques.

Voici maintenant notre solution des questions formulées par l'*Educateur* :

I. L'année du siècle qui a vu naître les hommes les plus fameux dans l'histoire des sciences et celle des empires est l'année 1769.

A cette date mémorable appartient la naissance :

- 1<sup>o</sup> Du plus grand capitaine du siècle, Napoléon Bonaparte;
- 2<sup>o</sup> Du plus heureux de ses adversaires, le duc de Wellington;
- 3<sup>o</sup> Du plus grand écrivain de son temps, Châteaubriand;
- 4<sup>o</sup> Du plus grand naturaliste de la France, Georges Cuvier;
- 5<sup>o</sup> Du plus grand romancier de la Grande-Bretagne, sir Walter-Scott;
- 6<sup>o</sup> Du fondateur du nouveau royaume d'Egypte, Méhémet-Ali.

II. Le grand homme de l'histoire ancienne (sainte), dont les destinées unies à celles de son peuple se rattachent à 3 montagnes, c'est Moïse, le libérateur, le chef et le législateur des hébreux, comme dit très bien M. Perriard. Les trois montagnes sont : 1<sup>o</sup> *Horeb*, où il eut la vision; 2<sup>o</sup> *Sinaï*, où il reçut la loi; 3<sup>o</sup> *Nébo*, où il mourut.

III. Celui de tous les Suisses qui a joué le rôle le plus important dans l'histoire générale est sans contredit l'évêque de Sion et cardinal Mathieu Schinner. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les livres, les chroniques, les papiers d'Etat et les correspondances des souverains du 16<sup>me</sup> siècle, pour se faire une idée de l'activité que déploya cet homme de génie, homme d'Etat, diplomate, guerrier, orateur, et qui à tous ces titres joignait celui d'être un Mécènes pour les lettrés, les savants et les artistes; il fut l'ami de Zwingli, d'Erasme, de Glaréan. La maison qu'il avait à Rome, sur l'Esquilin, était le rendez-vous des beaux esprits de cette ville célèbre. En Suisse, l'influence de Schinner s'est exercée par plusieurs expéditions contre la France en Lombardie et la délivrance de la Péninsule, où il n'a pas tenu à l'éloquence et aux efforts de ce soldat tondu, comme l'appelait François I<sup>r</sup>, que ce pays ne devint *notre*. A Schinner, le bras droit du pape Jules II et de Léon X, auquel il fut sur le point de succéder au trône pontifical, revient aussi l'honneur d'avoir coopéré à placer la couronne impériale sur le front de Charles-Quint.

L'un des auteurs des solutions envoyées, M. Perriard, a cru trouver le Suisse le plus important de l'histoire générale dans la personne de Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne et colonel d'un régiment suisse au service de France. Pfyffer, en effet, a sauvé Charles IX et sa cour par la retraite de Meaux, hyperboliquement comparée à celle des 40,000 par des historiens suisses plus enclins à de trompeurs parallèles que soucieux de la vérité historique. D'autre part Pfyffer a été surnommé le *roi des Suisses* par des écrivains français peu au courant des affaires des cantons et qui s'exagéraient à leur tour la portée de l'influence de Pfyffer, grande seulement

dans les cantons catholiques, où il y avait d'ailleurs d'autres hommes d'Etat très influents aussi, comme Lussy d'Underwald, l'envoyé de la Suisse catholique au concile de Trente. On doit à ces hommes, ou plutôt à l'archevêque de Milan, St-Charles Boromée, dont ils ne furent guère que les collaborateurs, l'introduction des jésuites, la permanence de la nonciature, l'alliance avec l'Espagne. Mais leur rôle dans la politique générale n'est que bien secondaire à côté de celui qu'y joua le grand cardinal.

IV. Nos deux correspondants ont renoncé tous deux à découvrir l'origine du mot *canton*. Elle ne se trouve indiquée dans aucun des ouvrages écrits pour les écoles ou pour les gens du monde et qui ne font presque que de se copier les uns les autres. Parmi les auteurs d'ouvrages un peu étendus, le savant historien zuricois Meyer, de Knonau, seul dit quelque chose à ce sujet et révèle l'origine étrangère de ce nom de *canton* ou *quenton* employé par les rois de France dans leurs traités d'alliance avec les Suisses. Mais laissant de côté ces ouvrages de seconde main, il faut aller aux sources. Les traités de la France avec la Suisse se trouvent imprimés et disséminés dans les divers volumes des recès des Diètes (*Abscheid*) imprimés par ordre du gouvernement fédéral. Dans les plus anciens traités, celui qui fut conclu avec Charles VII à Einsisheim (1452) et dans les traités subséquents avec Louis XI, tous rédigés en latin, les Etats de la Suisse sont appelés les *communautés des ligues de l'ancienne et haute Allemagne*. Le mot de *canton* fait sa première apparition dans le traité conclu à Lyon avec Charles VIII, le 24 avril 1495. L'acte ou instrument du traité est en français et les pays d'Uri, Schwytz, Unterwald, etc., y sont désignés sous le nom de *quentons des ligues de la haute Allemagne*. Le traité suivant, conclu avec Louis XII et rédigé de nouveau en latin, parle des 10 *quentons* de la vieille et grande ligue de la haute Allemagne. Ces cantons, sauf une partie de celui de Fribourg, étaient tous allemands et le nom de *canton* y était inconnu. Les Etats s'appelaient *Ort* (lieu) et celui qui avait la préséance, *Vorort* (prélieu). Ce n'est que plus tard et à la longue que le nom de *canton* prévalut aussi en Suisse, où l'on ne pouvait décidément pas dire les *lieux* ou les *louables lieux* en guise de cantons ou d'Etats confédérés.

V. L'origine des Diètes fédérales se confond dans la nuit du XIII<sup>e</sup> siècle avec les premières traces de la Confédération. Tant que les alliances d'Uri, Schwytz, Underwald ne furent que temporaires, les Diètes n'étaient que de simples conférences, ou, comme on disait longtemps après encore, des *journées*. Le nom allemand des Diètes, *Tag-Satzung*, indique parfaitement cette origine. Avec l'alliance éternelle du 1<sup>er</sup> août 1291, une certaine orga-

nisation commence avec une certaine périodicité. La Diète de Brunnen, de novembre 1315, confirma ce qui avait été fait en août 1291. La préséance exercée par un des Etats de la Ligue (Vorort) révèle une présidence régulière et amène une certaine régularité dans les délibérations.

VI. Le royaume de l'Europe qui, outre les peuples de races et de langues diverses qui l'habitent, compte des sujets français, allemands, italiens et espagnols, c'est la Grande-Bretagne. L'Angleterre, en effet, renferme dans son propre sein des peuples de race anglo-saxonne et normande, parlant l'anglais et l'écossais, des peuples de race gaïlique dans l'Irlande, la haute Ecosse, la principauté de Galles. Hors de chez elle, la Grande-Bretagne possède l'île *italienne* de Malte, la terre *espagnole* de Gibraltar avec ses 15,000 habitants, l'île *allemande* d'Helgoland dans la mer du Nord et les îles *normandes* ou *françaises* de Jersey et de Wight, et même les îles *norvégiennes* ou *scandinaves* de Shotlland, dont nous n'avons pas parlé dans la question posée. Cette question, nous le savons, a mis dans l'embarras plus d'un instituteur. Ils avaient cependant à leur portée un moyen tout simple d'en sortir. Que ne consultaient-ils le *Manuel de géographie statistique* publié à Genève par M. le professeur Ayer. (Kessmann, 1851.)

#### VII. Quelles sont les îles historiques de la Suisse?

La plus anciennement connue est celle d'*Uffnau*, sur le lac de Zurich, qui fut au XVI<sup>e</sup> siècle l'asile du célèbre champion de la réforme, celui de Luther, mais qui au X<sup>e</sup> siècle avait déjà une certaine renommée, et fut donnée par l'empereur Othon-le-Grand à l'abbé Bernon d'Einsiedlen.

L'île verdoyante de *Reichenau*, sur le lac inférieur de Constance, est célèbre par le monastère-école qui y fleurit au IX<sup>e</sup> siècle et la sépulture de l'empereur Charles-le-Gros.

Une autre île historique est celle de *Schwanaeu*, dans le lac de Lowerz, où la tradition place une des scènes du drame de l'indépendance nationale des Waldstætten.

Une quatrième île remarquable par les souvenirs qu'elle évoque, c'est l'île de *St-Pierre*, fondation et sépulture des comtes de Bourgogne au XII<sup>e</sup> siècle, et entr'autres de ce Guillaume IV, assassiné à Payerne en 1125 par les ennemis que lui avaient faits parmi la noblesse welche ses sympathies pour les Allemands. L'île de St-Pierre emprunte aussi une certaine célébrité au séjour de deux mois qu'y fit Jean-Jacques Rousseau, dont une autre petite île à Genève porte le nom et la statue. Le récit de ce séjour par l'éloquent auteur des *Rêveries* appartient aux plus belles, aux plus poétiques pages qui soient sorties de la plume colorée, ou plutôt du pinceau de ce grand peintre de la nature.

P. S. Ces pages étaient écrites lorsque nous avons reçu une nouvelle solution des questions précitées, et dont l'auteur est M. Cardinaux, régent à Bussigny sur Oron. M. Cardinaux a résolu d'une manière très satisfaisante la question de géographie et quelques-uns des problèmes historiques. Relativement au Suisse qui a exercé la plus grande influence politique, il nomme le bourgmestre Rodolphe de Wettstein, qui, au congrès de Westphalie, *détermina la reconnaissance de l'indépendance de la Suisse*, que les empereurs s'obstinaient à ne pas reconnaître. L'opinion de M. Cardinaux pourrait se soutenir aisément avec une grande apparence de vérité et de justesse. Mais malgré l'importance du rôle de Wettstein, nous ne pouvons, pour notre compte, souscrire à cette opinion, pour le motif que ce n'est pas uniquement à l'influence personnelle et à l'habileté de Wettstein que la Suisse dut la reconnaissance de son indépendance. La France s'y employa beaucoup et avait chargé ses ambassadeurs de s'intéresser à la chose, et en particulier à la situation de Bâle, dont l'empire réclamait la possession comme ville impériale. Le chef de l'ambassade française, le duc de Longueville, appuya fortement les démarches de Wettstein. L'empereur lui-même d'ailleurs, ne voulant pas laisser à la France le mérite d'avoir favorisé l'émancipation *en droit* de la Confédération, s'y prêta aussi en défendant à la cour impériale de mettre à exécution les citations lancées contre la ville de Bâle, dont la situation faisait l'objet principal du différend.

A. D.

---

### Correspondance.

Neuchâtel, le 20 juillet 1857.

Monsieur le rédacteur,

L'*Educateur* a déjà, dans son dernier numéro, dit un mot de la réunion de chant des instituteurs neuchâtelois qui a eu lieu au Landeron, le lundi 8 juillet<sup>(1)</sup>. Ce mot m'a paru un peu bref, et je viens, aujourd'hui, vous prier de m'accorder une petite place pour raconter à vos lecteurs, avec quelques détails, les incidents de cette agréable journée. Il est vrai que les journaux politiques et autres ont déjà donné de cette fête des relations plus ou moins circonstanciées, mais comme la réunion du Landeron avait un caractère essentiellement pédagogique, il appartient au journal organe des intérêts de l'école de ne pas rester en arrière sur ses confrères d'un autre ordre. Cela dit, j'entre en matière.

Le lundi 8 juillet arrivaient dans l'antique et pittoresque ville du Landeron, située près de la Thièle, entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne, le plus grand nombre des instituteurs neuchâtelois ; les uns, pédestrement, après avoir traversé la belle montagne de Chaumont, les autres

(1) *Rectification.* — Dans les quelques lignes insérées à ce sujet dans le dernier numéro de l'*Educateur*, une phrase intercalée sans aucune intention malveillante par celui de nos collaborateurs qui est chargé de revoir les épreuves, phrase qu'il avait tirée d'un des comptes-rendus dont fait mention notre correspondant, attribuée à Mgr l'évêque un ordre qu'il n'a pu donner, puisqu'il n'était pas de retour de son voyage à Rome. (*Note de la rédaction.*)

amenés par la locomotive au vol rapide. Si la réunion avait eu lieu quelques semaines auparavant, les amateurs de l'art nautique auraient pu, comme l'a fait remarquer un orateur au banquet, se rendre au Landeron en péniche, rames tendues et voile déployée, et amarrer leur embarcation à quelques pas du lieu du banquet. C'eût été original, mais, à coup sûr, cela n'aurait pas fait plaisir aux jardiniers et jardinières du Landeron.

Bref, nous voilà arrivés. Nous trouvons à la gare du Landeron tout un cortège qui nous y a devancé; c'étaient les autorités de l'hôpitalière ville; c'était une excellente musique jouant ses airs les mieux appropriés à la circonstance; c'étaient des sociétés de chant accourues de divers côtés; c'étaient des collègues de la montagne de Diesse, de Neuveville, Bienne, Cerlier, etc., qui venaient tendre la main à leurs confrères de Neuchâtel; c'étaient, enfin, de robustes porte-bannières, qui tous, jeunes et vieux, imberbes ou dotés de barbes blanches comme la neige, semblaient descendre directement de ce brave banneret Belenot, qui donna tant de fil à retordre aux Bourguignons à l'époque de la bataille de Morat. On a déjà exprimé à tous ces braves gens les sentiments de la vive gratitude des instituteurs, mais, encore une fois, merci à eux.

Pendant que le canon — car il y avait du canon, remarquez bien — jette sa voix puissante aux échos des alentours, les drapeaux s'agitent et la coupe de la fraternité circule de main en main; puis, M. Simonin, digne instituteur de la localité, souhaite la bienvenue à tout le monde. Le cortège se forme et nous voilà bientôt parcourant la ville en colonne, marchant au pas comme de vieux troupiers. Tout est guirlandé, fleuri, couronné; les arcs de triomphe, les drapeaux, les devises, la mousse, la verdure, les fleurs, les têtes d'enfants, de jeunes filles et de vieillards, se montrent aux fenêtres et, les uns par leur frémissement, les autres par leurs sourires, acclament les instituteurs.

La répétition des chants eut lieu à la chapelle protestante, tout à la fois coquette et sévère petite construction située sur une éminence d'où la vue est des plus agréables. Ce premier acte terminé, les instituteurs se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, où eut lieu la séance générale. Cinquante-huit instituteurs neuchâtelois y assistaient. Elle fut présidée par M. Villomet, président du Comité cantonal. La séance s'ouvrit par une belle et touchante prière faite par M. le ministre Petitpierre, directeur du collège municipal de Neuchâtel; puis, M. Chevallier, secrétaire du Comité, lut le chapitre XIII de la première épître de St-Paul aux Corinthiens, où le grand apôtre définit d'une manière si sublime la charité.

Le procès-verbal de la dernière réunion, à la Sagne, lu et approuvé, on passa aux actes administratifs de la Société. La première chose dont on s'occupa fut la fixation du lieu de la prochaine fête; comme le Comité central va à Boudry l'année prochaine, c'est dans une des localités de ce district que doit avoir lieu la réunion de chant. Cependant, cette question restera en suspens jusqu'aux prochaines conférences générales. Une proposition de rendre bisannuelle la réunion de chant fut repoussée, après avoir été soutenue par quelques membres et combattue par un plus grand nombre qui la considèrent comme fatale à notre Société.

Une autre question, non moins importante, était celle de la présentation au Conseil d'Etat de trois candidats de l'enseignement secondaire et de trois de l'enseignement primaire pour la délégation chargée d'aller visiter l'exposition scolaire à Paris. Après quelques pourparlers, le scrutin eut la parole, et voici les noms qui en sortirent :

Pour l'enseignement secondaire : MM. L<sup>s</sup> Favre, avec 47 voix; Isely, avec 43, et Barbezat, directeur de l'école industrielle du Locle, avec 33.

Pour l'enseignement primaire : MM. Biolley, avec 57 voix, Arnold Guyot, avec 45, et Guébhart avec 36.

Plusieurs autres instituteurs, entre autres MM. Villommet; Jacot, Henri, et Bonjour, Auguste, furent présentés, mais ils déclinèrent leur nomination. Quelques-uns, en outre, passèrent à la votation, mais celle-ci ne leur donna pas le nombre de voix suffisant (<sup>1</sup>).

Après l'assemblée générale eut lieu le concert ; il réussit assez bien. A ce propos nous désirerions que les chants qui seront exécutés à Lausanne l'été prochain fussent envoyés assez à temps pour pouvoir être étudiés par nous, comme devant former une partie de notre programme de la réunion cantonale de l'année prochaine. C'est une affaire à examiner par nos comités.

Le dernier acte de notre fête fut le banquet. Il fut gai, joyeux, plein d'entrain, et, ce qui n'est pas à dédaigner, copieux. Le vin du Landeron y coulait en abondance, grâce à la générosité de la population. Les toasts furent nombreux et bien écoutés. Nous signalerons, entre autres, le toast chaleureux à la patrie, porté par M. Villommet; celui au Grand Conseil, par M. Henri Jacot; celui au Conseil d'Etat, par M. Simonin; celui à la population et aux autorités du Landeron, par M. Bertrand, et celui à M. Kurz, notre infatigable et digne directeur de chant, porté par M. Chevallier. Ces deux derniers toasts se distinguèrent par un humour et une délicatesse de sentiments qui font le plus grand honneur à l'esprit comme au cœur de ceux qui les ont portés. Parmi les toasts non officiels, nous rappellerons celui de M. Daguet, notre cher rédacteur, qui nous a montré une fois de plus qu'il sait mettre au service des plus nobles, des plus patriotiques et des plus chrétiennes idées, une parole sympathique pleine de verve et d'entrain.

Nous en passons et de bons, mais nous devons nous arrêter....

Mentionnons toutefois encore que la réunion du Landeron a été honorée de la présence d'hommes qui occupent, dans l'enseignement et dans l'administration, un poste élevé ; nous nommerons MM. Mentha, secrétaire de l'instruction publique, qui a remplacé M. Monnier; Petitpierre, directeur des écoles de Neuchâtel; Daguet, professeur à l'Académie; Lourchot, professeur à l'Ecole industrielle, etc. — Nous devons dire aussi qu'un télégramme envoyé de Lausanne par nos amis MM. Chappuis-Vuichoud, président du comité central et Estoppey, secrétaire, que leurs nombreuses occupations ont empêché d'accepter l'invitation qui leur avait été adressée, a été accueilli par un tonnerre d'applaudissements.

En résumé, la journée du 8 juillet a été heureuse. Puissions-nous en compter encore beaucoup de pareilles !

(1) Le Conseil d'Etat a nommé définitivement les deux premiers présentés, MM. Favre et Biolley. (Réd.)

### Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

Montant des listes précédentes . . . . .	Fr. 622 10
De M. Wynen-Bierque, à Anvers . . . . .	» 10 —
De la conférence des régents du cercle de Mézières, par M. Prahins . . . . .	» 5 —
Total . . . . .	Fr. 637 10

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*